

CAPITALISATION

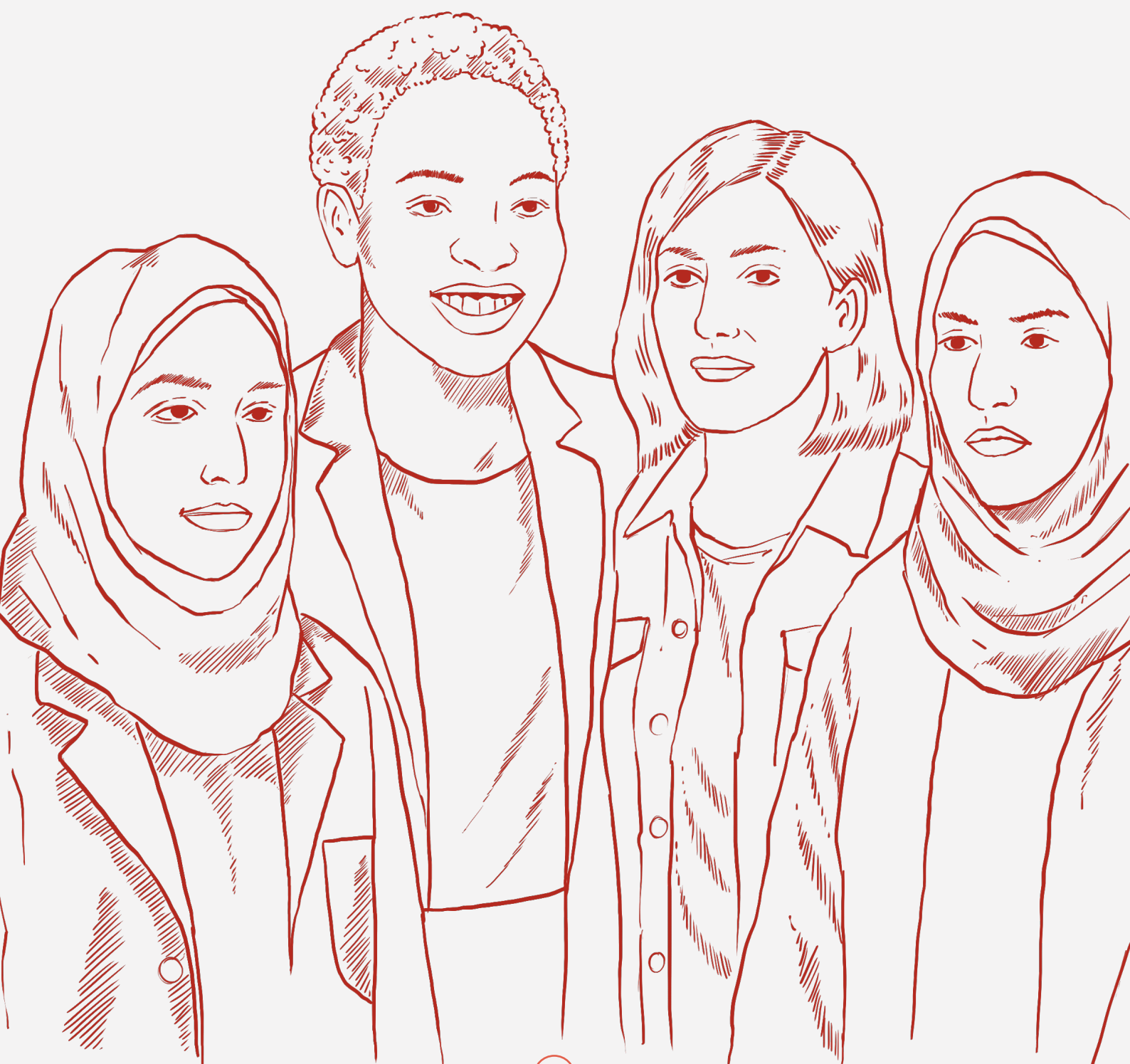
« Programme concerté pour la promotion
de la santé, des droits sexuels et
reproductifs et de l'égalité de genre au
Maghreb » — SentinElles.

Maroc, Tunisie

Produit par

• Ada Bazán • Klára Hellebrandová • Najat Arari • Nabila Jallal •





1. Résumé du projet

En novembre 2022, l'organisation Santé Sud, membre du Groupe SOS, a lancé le « **Programme concerté pour la promotion de la santé, des droits sexuels et reproductifs et de l'égalité de genre au Maghreb** » — **SentinElles**. Il s'agit d'un programme pilote mené au Maroc et en Tunisie dans le cadre d'une convention programme financée par l'AFD. Ce programme vise à favoriser l'accès des femmes et des filles aux droits et à la santé sexuelle et reproductive (DSSR), à travers une stratégie combinant prévention et prise en charge des violences basées sur le genre (VBG). Pour sa mise en œuvre, Santé Sud s'appuie sur trois nouveaux partenaires : **LDDF-INJAD** au Maroc et **Beity** et le **Groupe Tawhida** Ben Cheikh en Tunisie, trois organisations féministes reconnues dans leurs pays respectifs.

Le programme SentinElles s'inscrit pleinement dans la **lutte contre les VBG et la prise en charge des survivantes, en adoptant une approche centrée sur les DSSR**. Il constitue, pour Santé Sud, une première expérience de partenariat avec des organisations féministes spécialisées dans la lutte contre les VBG et l'accompagnement des survivantes. C'est également la première fois que l'association intervient — en tant que cheffe de file — sur cette thématique en adoptant une approche de genre.

Dans ce contexte, la capitalisation de cette expérience revêt une importance particulière : la valorisation de ce nouveau mode d'intervention, mettant en lumière une démarche qui place les DSSR au cœur de l'action de lutte contre les VBG. Elle offre également une première base méthodologique et conceptuelle, utile pour orienter les futures actions de Santé Sud dans ce domaine.

De manière transversale, la capitalisation vise à valoriser la contribution du programme SentinElles à l'amélioration de la qualité des services destinés aux femmes et survivantes de VBG, y compris de manière indirecte, notamment à travers la sensibilisation, l'accès à l'information, la formation, et la réappropriation des DSSR — en particulier du droit à disposer de son corps.

Cette capitalisation se concentre sur trois axes spécifiques d'intervention du programme SentinElles (et non sur l'ensemble du programme) :

1. L'humanisation des soins et la Clarification des Valeurs pour la Transformation des Attitudes, développée en Tunisie.
2. La formation des écoutantes et directrices de foyers féminins à la prévention des risques psycho-sociaux auprès des survivantes de violences basées sur le genre mise en œuvre au Maroc
3. L'intégration des DSSR dans les compétences des OSC spécialisées dans la prévention et la prise en charge des VBG, un axe transversal aux deux pays.

2. Carte d'identité de l'intervention

Projet	SentinElles
Porteur	Santé Sud
Thématique	Santé sexuelle et reproductive (SSR) Violences Basées sur le Genre (VBG) Egalité de genre
Mots clé – population cible	Survivantes de VBG Femmes en âge de procréer Jeunes et adolescent·es
Région	Au Maroc – Casablanca-Settat, Béni-Mellal- Khénifra et Rabat-Salé-Kénitra En Tunisie – Grand Tunis et Kasserine
Objectifs	1. Renforcer le droit des adolescent·es, des femmes et des survivantes de VBG à accéder à des soins de qualité, bienveillants et respectueux en SSR, y compris en matière de prise en charge des violences. 2. Renforcer les capacités des OSC, des acteur·ices clefs de l'écosystème VBG, ainsi que des adolescent·es, femmes et survivantes, sur les DSSR et la promotion de l'égalité de genre. » Le programme vise à accompagner l'évolution sociale, culturelle et politique des droits des femmes dans chaque pays, tout en reconnaissant qu'il s'agit d'un processus de long terme, nécessitant l'implication de nombreux acteur·rices.

Principaux partenaires

Santé Sud

Santé Sud est une ONG internationale engagée pour le droit à la santé pour toutes et tous. Ses programmes sont conçus selon une méthodologie de santé publique fondée sur les droits et l'égalité de genre. Depuis 1984, elle agit sans remplacer, en renforçant les capacités de ses partenaires locaux pour que chacun·e ait accès à des soins de qualité. Ses partenaires sont les acteur·rices des systèmes de santé (autorités publiques de santé, services de santé primaires et de référence), les autorités locales des régions d'intervention, les organisations de la société civile engagées pour le droit à la santé et les populations. Son siège est basé à Marseille, en France. Depuis 2012, Santé Sud est une association du Groupe SOS, leader de l'entrepreneuriat social en Europe.

LDDF-INJAD

Le réseau **LDDF-INJAD**, créé par la Fédération des Ligues des Droits des Femmes (FLDF), est un acteur majeur de la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG) et de la promotion de l'égalité femmes-hommes au Maroc. Issu de l'engagement féministe de la FLDF, il allie militance et expertise associative à travers ses centres d'écoute et d'hébergement répartis dans plusieurs régions.

Le réseau propose :

- » Une écoute et un accompagnement psychologique aux survivantes.
- » Des conseils juridiques et une orientation vers des services adaptés.
- » Un hébergement sécurisé via le centre TILILA pour les femmes en situation de détresse.

Au-delà du soutien direct, LDDF-INJAD mène des actions de coordination, de mobilisation communautaire, de sensibilisation et de plaidoyer dans une approche intégrée visant à prévenir les violences et renforcer les droits et le pouvoir d'agir des femmes. Il joue ainsi un rôle central dans la défense des droits des femmes et la transformation sociale en faveur de l'égalité de genre au Maroc.

Principaux partenaires

Beity

Association féministe tunisienne fondée en janvier 2011, **Beity** se définit comme « la fille de la révolution », au service des idéaux de dignité, d'égalité, de liberté et de justice sociale. Membre de la Dynamique féministe tunisienne, Beity est structurée en « Unités » répondant aux besoins des femmes et des filles tunisiennes et migrantes victimes de violences ou en situation de vulnérabilité.

Beity gère notamment un centre d'hébergement — le seul dans la région — ainsi qu'un centre d'accueil de jour offrant des services d'écoute, d'accompagnement social, administratif et juridique, de suivi de la santé physique et mentale, ainsi que d'inclusion économique et sociale. Présente dans le Grand Tunis, l'association finance également des nuits d'hôtel pour les femmes victimes de violences (FVV) et coordonne toute une logistique d'accompagnement (écoute, soutien psychologique, formations, recherche d'emploi, etc.).

Consciente que les systèmes d'oppression sont structurels, Beity milite pour un changement législatif et social en faveur de l'égalité des droits et des chances, et pour la promotion des droits humains universels.

Groupe Tawhida Ben Cheikh (GTBC)

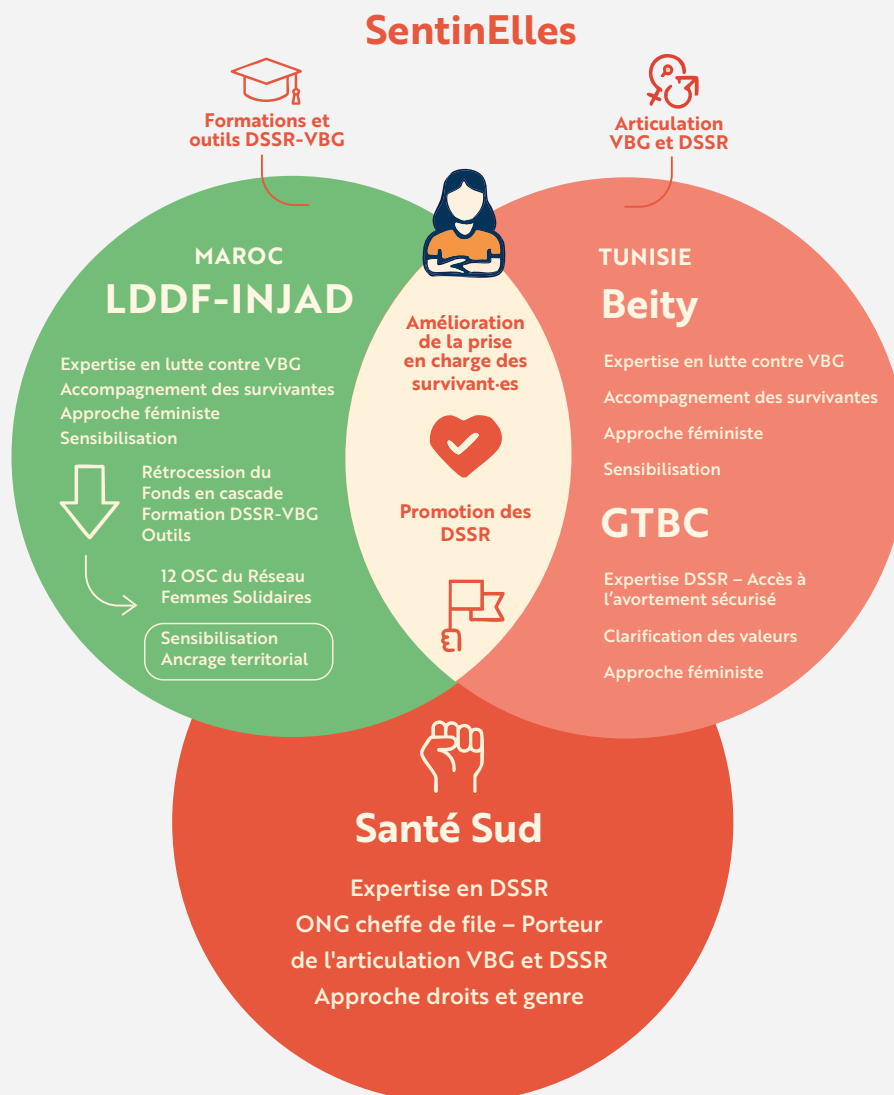
Organisation féministe militante, créée après la révolution de 2011 en Tunisie, le GTBC contribue à la défense des DSSR des femmes et des filles, à la lutte contre la discrimination fondée sur le genre, y compris la violence, et à la réduction de la morbidité et la mortalité féminine. L'organisation travaille à consacrer les DSSR comme des droits humains, et à dénoncer les entraves d'accès aux droits et aux soins comme des violences institutionnelles envers les filles et les femmes. En collaboration avec d'autres organisations féministes, le GTBC mène un plaidoyer en faveur des DSSR des femmes dont le droit à l'avortement. Une des initiatives phares est la campagne de sensibilisation sur l'avortement médical, validé par le ministère de la Santé en 2011.

En 2013, le GTBC a publié la première édition du manuel de « Clarification des Valeurs pour la Transformation d'Attitudes ». Ce manuel visait à encourager le personnel de santé à réfléchir et à questionner ses valeurs et croyances concernant les DSSR, en particulier l'avortement. L'objectif était également de réaffirmer leur rôle de garant-es des droits des femmes et des filles en Tunisie.

Le GTBC participe à la Coopération régionale Sud-Sud et Nord-Sud entre les ONG œuvrant dans les domaines de la santé et des droits des femmes. Cette participation vise à favoriser le partage des bonnes pratiques et des avancées scientifiques.

3. Schéma : partenaires

Logique du partenariat associatif dans le cadre du programme SentinElles



4. Intégration dans le projet associatif de Santé Sud

Le programme SentinElles s'inscrit dans et s'articule avec le Projet Associatif de Santé Sud. Celui-ci met en lumière les missions fondamentales de Santé Sud qui se renforcent mutuellement :

- (i) le renforcement de la société civile pour accompagner les populations et porter le plaidoyer pour des **environnements favorables à la santé**,
- (ii) le renforcement des prestataires de santé primaires et de référence pour offrir une meilleure qualité des soins à toutes et tous et **garantir les droits à la santé**,
- (iii) le partenariat avec les autorités sanitaires pour appuyer la mise en œuvre et la coordination des **politiques de santé publique répondant aux besoins des populations**,
- (iv) une approche communautaire et participative pour viser l'acquisition d'aptitudes individuelles et un **plus grand pouvoir d'agir sur sa santé et ses droits**.

Ainsi, par les thématiques abordées, les méthodologies, les principes de mise en œuvre et les partenariats établis dans chacun des pays, tant au niveau institutionnel qu'associatif, le programme SentinElles est guidé par les valeurs inscrites dans le projet associatif de Santé Sud, concrètement :

- » **Co-construction** : agir au quotidien en concertation avec les partenaires associatifs, professionnel·les de santé et institutionnels, dans une logique de renforcement de capacités, de formation continue, de compagnonnage et d'échanges.
- » **Expertise** : Santé Sud et ses partenaires sont composés de réseaux d'expert·es qui s'appuie sur des données scientifiques et issues de l'expérience pour contribuer à l'amélioration continue des systèmes de santé.

» **Responsabilité** : Santé Sud œuvre pour la réduction des inégalités sociales et territoriales, de santé et elle est redevable, avec ses partenaires, de ses actions auprès des populations concernées.

» **Justice** : Santé Sud vise l'adaptation des systèmes de santé pour un juste accès de tous·tes au droit à la Santé et dans le respect d'un cadre éthique et des réalités locales.

5. Objectifs et destinataires

Dans le cadre du programme SentinElles, l'approche par les DSSR a enrichi le travail sur les VBG, et inversement. Cette capitalisation, structurée autour de trois fiches correspondant aux trois axes du programme, vise à montrer la façon dont l'articulation entre ces deux approches, ainsi que les modalités d'intervention des partenaires, inscrits dans une perspective de genre et féministe, ont permis de renforcer les capacités des acteur·rices impliqué·es – notamment les OSC féministes, le personnel de santé, les écoutantes et les directeur·rices de foyers féminins. Ces dernier·es sont ainsi mieux outillé·es pour contribuer, à leur tour, à l'accès des femmes et des jeunes filles à leurs droits humains, en particulier en matière de DSSR.

Chacune des trois fiches vise à mettre en lumière les apprentissages de la mise en œuvre du programme et à valoriser le travail mené autour de la thématique abordée : le rôle des acteur·rices, en particulier des partenaires, les modes d'intervention, les bonnes pratiques, les acquis ainsi que les productions issues du programme.

Destinées à des publics variés selon les thématiques traitées, ces fiches s'adressent notamment aux professionnel·les telles que les écoutantes, travailleuses sociales, directeur·rices de foyers féminins et le personnel de santé.

Par ailleurs, ces fiches encouragent d'autres acteur·rices – qu'il s'agisse d'ONG internationales, d'organisations de la société civile ou d'acteurs étatiques – à s'inspirer des méthodologies, approches et modalités d'action développées dans le cadre du programme, et qui ont largement contribué aux résultats et effets obtenus.

6. Lexique des termes clés

Droits et Santé sexuels et reproductifs (DSSR)

Les Nations Unies définissent la santé reproductive comme « un état de complet bien-être physique, mental et social dans toutes les questions concernant l'appareil génital, ses fonctions et son fonctionnement. Cela suppose donc qu'une personne peut mener une vie sexuelle satisfaisante en toute sécurité, qu'elle est capable de procréer et libre de le faire aussi souvent ou aussi peu souvent qu'elle le désire. ». La santé reproductive inclut la santé sexuelle, qui « concerne l'amélioration de la vie et des relations personnelles, et pas seulement les conseils personnalisés et les soins liés à la reproduction et aux maladies sexuellement transmissibles (MST) » (CIPD Programme d'action, paragraphe 7.2).

Les Droits en Santé Sexuelle et Reproductive font référence à des dimensions essentielles de la vie individuelle : le corps, la sexualité, la santé, les relations affectives et sexuelles, ainsi que le choix de devenir parent ou non. En tant que droits humains fondamentaux, ils visent à garantir une vie autonome, une sexualité libre et consentie, exempte de violences et de discriminations. Ces droits sont indispensables pour progresser vers l'égalité des genres et bâtir une société plus équitable et juste.

Ils garantissent que chaque personne ait le droit d'avoir le contrôle sur sa sexualité et son corps, sans discrimination, violence ni contrainte ; d'accéder à l'information, l'éducation et aux services de santé sexuelle et reproductive ; de prendre des décisions libres et éclairées et d'être protégées des violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre dont les pratiques traditionnelles néfastes (MGF, mariage précoce...).

Violences basées sur le genre (VBG)

Les violences basées sur le genre (VBG) désignent tout acte préjudiciable perpétré contre la volonté d'une personne, qui repose sur des différences socialement attribuées entre les sexes. Elles incluent les violences physiques, sexuelles, psychologiques ou économiques, et peuvent survenir dans les sphères publique ou privée.

Source : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

Violences faites aux femmes (VFF)

Tout acte de violence dirigé contre des femmes en tant que telles et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée.

Source : Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de toutes formes des violences à l'égard de femmes, Article 1 <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/declaration-elimination-violence-against-women>

La violence à l'égard des femmes s'entend comme englobant, sans y être limitée, les formes de violence énumérées ci-après :

- a) La violence physique, sexuelle et psychologique exercée au sein de la famille, y compris les coups, les sévices sexuels infligés aux enfants de sexe féminin au foyer, les violences liées à la dot, le viol conjugal, les mutilations génitales et autres pratiques traditionnelles préjudiciables à la femme, la violence non conjugale, et la violence liée à l'exploitation.
- b) La violence physique, sexuelle et psychologique exercée au sein de la collectivité, y compris le viol, les sévices sexuels, le harcèlement sexuel et l'intimidation au travail, dans les établissements d'enseignement et ailleurs, le proxénétisme et la prostitution forcée.
- c) La violence physique, sexuelle et psychologique perpétrée ou tolérée par l'Etat, où qu'elle s'exerce.

Source : Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de toutes formes des violences à l'égard de femmes, Article 2 <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/declaration-elimination-violence-against-women>

Violences sexuelles (VS)

L'Organisation mondiale de la santé définit la VS comme :
« Tout acte sexuel, tentative pour obtenir un acte sexuel, commentaire ou avances de nature sexuelle, ou actes visant à un trafic ou autrement dirigés contre la sexualité d'une personne en utilisant la coercition, commis par une personne indépendamment de sa relation avec la victime, dans tout contexte, y compris, mais sans s'y limiter, le foyer et le travail »

Source : OMS, Banque Mondiale (2017) : Rapport mondial de suivi 2017 : la couverture-santé universelle, accessible sur : <https://iris.who.int/bitstream/handle/10665/272598/9789242513554-fre.pdf>

Violences gynécologiques et obstétriques (VGO)

Les actes sexistes durant le suivi gynécologique et obstétrical sont des gestes, propos, pratiques et comportements exercés ou omis par un·e ou plusieurs membres du personnel soignant sur une patiente au cours du suivi gynécologique et obstétrical et qui s'inscrivent dans l'histoire de la médecine gynécologique et obstétricale, traversée par la volonté de contrôler le corps des femmes (sexualité et capacité à enfanter). Ils sont le fait de soignant·es — de toutes spécialités — femmes et hommes, qui n'ont pas forcément l'intention d'être maltraitant·es. Ils peuvent prendre des formes très diverses, des plus anodines en apparence aux plus graves.

Source : Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes– HCE (2018) : Rapport : les actes sexistes durant le suivi gynécologique et obstétrical, *accessible sur* : https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/hce_les_actes_sexistes_durant_le_suivi_gynecologique_et_obstetrical_20180629.pdf

SANTÉSUD
GroupesOS